

L'ABELLE.

IMPRIMERIE ET PUBLIÉE PAR JEROME BAYON, DELAUP & CO. NOUVELLE-ORLÉANS. MERCREDI, (MATIN), 20 AVRIL 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 20 avril. Le brick Canaries, parti du Havre le 15 février, est entré hier dans notre port...

Un citoyen du Mexique qui habite en ce moment notre ville, nous fait le faveur de nous communiquer les deux extraits de lettres suivantes...

MEXICO, 22 mars. La guerre du Sud est presque terminée; les révoltes se présentent volontairement pour être étouffées...

TAMPICO DE TAMAUCAPIAS, 26 mars. La confiance renaît partout, et le crédit de la république s'accroît tous les jours...

ESPAGNE. MADRID, 3 février. (Correspondance particulière.) Le lieutenant-général don Juan Ramirez d'Orcoz...

POLOGNE. VARSOVIE, 1er février. La nouvelle feuille polonoise Naucz Polaka, fondée par les émigrés...

FRANCE. PARIS, 13 février. On a reçu aujourd'hui l'avis que les Russes ont point entré en Pologne...

FRANCE. Dans une nouvelle lettre politique, que M. de Cormenin vient de publier sur le projet de loi municipale...

FRANCE. Le général Pepé a quitté Paris depuis une semaine, sans le dissentir pour Londres. Une circulaire récente du ministre de la guerre...

FRANCE. Nos nouvelles de Vienne annoncent que la guerre dans cette capitale, surtout entre la Pologne, qu'un message de faire envahir...

FRANCE. Le courrier qui avait donné au projet de loi la nouvelle de l'insurrection d'Italie, est arrivé hier à Paris...

ingulièrement avec les autres événements dont il a été l'annonce. Un autre courrier est arrivé ce matin confirmant le fait d'une insurrection à-peu-près générale dans le milieu de l'Italie...

PARIS, 11 février. Les Russes échangeaient des coups de fusil d'une rive à l'autre du Bug. Des détertres avaient annoncé que les troupes du quartier-général russe de Dyalstok...

PARIS, 11 février. Les Russes échangeaient des coups de fusil d'une rive à l'autre du Bug. Des détertres avaient annoncé que les troupes du quartier-général russe de Dyalstok...

PARIS, 11 février. Les Russes échangeaient des coups de fusil d'une rive à l'autre du Bug. Des détertres avaient annoncé que les troupes du quartier-général russe de Dyalstok...

PARIS, 11 février. Les Russes échangeaient des coups de fusil d'une rive à l'autre du Bug. Des détertres avaient annoncé que les troupes du quartier-général russe de Dyalstok...

PARIS, 11 février. Les Russes échangeaient des coups de fusil d'une rive à l'autre du Bug. Des détertres avaient annoncé que les troupes du quartier-général russe de Dyalstok...

PARIS, 11 février. Les Russes échangeaient des coups de fusil d'une rive à l'autre du Bug. Des détertres avaient annoncé que les troupes du quartier-général russe de Dyalstok...

PARIS, 11 février. Les Russes échangeaient des coups de fusil d'une rive à l'autre du Bug. Des détertres avaient annoncé que les troupes du quartier-général russe de Dyalstok...

PARIS, 11 février. Les Russes échangeaient des coups de fusil d'une rive à l'autre du Bug. Des détertres avaient annoncé que les troupes du quartier-général russe de Dyalstok...

Il semblerait qu'il suffirait que nous fusions devenus libres, pour que toutes les autres nations le fussent aussi par effet des efforts que nous aurions faits pour assurer notre liberté...

La Belgique, à la nouvelle des triomphes de Paris, venait de se révolter contre l'opposition hollandaise. Elle semblait étreindre ses bras vers nous. On s'émut de pitié pour elle...

Cette magnanimité aventureuse, qui nous portait à nous élever à redresser les torts politiques des gouvernements étrangers, est sur un des signes distinctifs de l'âme polonoise...

Mais qu'il n'est besoin que l'on cherche à rendre matériellement favorable pour les autres peuples, les effets de notre révolution...

Depuis que nous possédons aujourd'hui ce que la nation a voulu, le seul droit que nous ayons est de le maintenir. Nous ne pouvons pas nous en laisser aller à l'insouciance...

Le gouvernement que nous possédons aujourd'hui est l'œuvre de nos mains. C'est le seul que la nation a voulu, le seul droit que nous ayons est de le maintenir...

Le gouvernement que nous possédons aujourd'hui est l'œuvre de nos mains. C'est le seul que la nation a voulu, le seul droit que nous ayons est de le maintenir...

Le gouvernement que nous possédons aujourd'hui est l'œuvre de nos mains. C'est le seul que la nation a voulu, le seul droit que nous ayons est de le maintenir...

Le gouvernement que nous possédons aujourd'hui est l'œuvre de nos mains. C'est le seul que la nation a voulu, le seul droit que nous ayons est de le maintenir...

COMMERCIAL. Extrait d'une lettre reçue par une maison respectable de cette ville, en date du HAVRE, 14 février. "Nous ne pouvons que vous confirmer le contenu de notre lettre du 7, sous le rapport des affaires, qui sont par continuation mauvaises et très-péribles..."

Retour du marché du Havre, 14 février. CORON—Un seul navire est entré, l'Américain de Savannah, avec 604 balles. Par contre, nos ventes se sont élevées à 2801 balles, comme suit: 1043 b. Louisiane, petit et étord. à belle me. 80 à 108 637 b. Géorgie C. S., ord à bon cour. 80 50 à 90 50 b. Virginie, courant et 85 " à " 48 b. Mobile courant 85 " à " 104 b. Tennessee ord. et les 77 " à " 692 b. Fernambouc courant à bon cour. 103 " à 100 53 b. Bahia bonne marchandise 100 " à " Nos cours sont restés à peu près les mêmes. Les vendeurs continuent à accepter les offres pour nos ventes. Quelques beaux Louisiane, tant anciens qu' nouveaux, en marques renommées, ont été payés, fr. 103 à 108. Les lots ordinaires et courants ont été facilement obtenus. Il en est de même des Géorgie C. S., dont les parties suivies, tant de l'ancienne que de la nouvelle récolte, se débouchent assez facilement de fr. 88 à 90, tandis que les lots de petit courant et ord. ont de la peine à se placer de fr. 80 à 84. Des Tennessee en marchandise basse n'ont valu que fr. 77. Les Fernambouc payés par la Majorie ont donné lieu à l'écoulement de 500 balles, dans les prix de fr. 103 à 104 pour une marchandise courante; les beaux lots demandent. Les autres sortes sont restées peu demandées. Nos provisions ne nous valent plus qu'à 43,000 balles environ.

NOTE MARITIME. PORT DE LA VILLE-ORLÉANS. EXPÉDIES. Navire Chester, Storck, Philadelphie, capt. Brick Agnorra, Cholier, Providence, capt. Brick Birby, Johnson, Liverpool, B. Booth, capt. Brick Soule, Swan, Savannah, capt. Brick Isabella & Juan, Aboja, Havana, J. W. Zacharie & Co. Brick Maria, Spelman, Galveston, Allen & Deblais, capt. Brick Miao, Demis, Newport, Totts & Co. Brick Japane, Vigne, Tampoco, Lizardi fr. Brick Elras, Blanes, New York, capt. ARRIVÉS. Bateau de remorque Atlas, de la Bahia, ayant mis en mer le brick Mary Ann et la Halcie le brick Remittance. Il a amené dans le port le brick Canaries du Havre et le goél. Suzan, de Charleston. Il n'y avait rien en vue et rien de nouveau dans le fleuve. Bateau de remorque Grampus, de la passe S. O. avec le brick Centurio, et le goél. Annee et Montjane. Brick Canaries, Mielher, du Havre, sur lest. Brick Suzan, Casady, Charleston. Goélette Annee, Rowl, de Rio-Grande, à F. Congo, avec 2700,000 en espèces—18 p. Goélette Mexicana, Ormande, de Rio-Grande avec des espèces, et le chargement de la grande partie d'un pont Congoche, ayant un anneau d'eau qui lui a donné 2 pieds et demi d'eau dans la cale, par suite du choc qu'il a éprouvé en frappant contre un chiot à la passe du S. O. Goélette Alert, entrée en détresse. Bat. à vap. Orleans, Davis, de Mayville. Bat. à vap. Intégrité, Lalontaine, Ouboussas du Havre. Bat. à vap. Walk-in-the-Water, Buchner, du Havre. Bat. à vap. Planter, Jarreau, du Nataloches du Havre. Bat. à vap. Plough-Boy, Patterson, de St. Martinville. AU BASSIN. Goél. Elizabeth, Eldridge, de la Mobile.

THÉÂTRE D'ORLÉANS. Jeudi, 21 AVRIL 1831. 2me représentation du nouvel engagement de MR. ARISTIPPE. BRITANNICUS, Tragedie en cinq actes, de Racine. MR. Aristippe Jouera le Role de Néron. Le spectacle sera terminé par SHAKSPEARE AMOUREUX, ou la Piece à l'Étude. Comédie en un acte, et en prose, d'Alexandre Duval. MR. Aristippe remplira le rôle de Shakspeare.

THÉÂTRE DE LA RUE DU CAMP. M. KEAN & MELLE. CLARA FISHER. Mercredi, 20 Avril. LE POINT D'HONNEUR. Drame, par Charles Kemble. Duriel, Mr. Keam. Bertha, Melle. Clara-Fisher. Le spectacle sera terminé par LA DANSE DES MONTAGNES, Opéra d'O'Keeffe. Moggay Mac Gilhain, Melle. Clara-Fisher. Jeudi, pour la seconde représentation de M. et Mme. Plummer; le Mariage de Figaro.

CIRQUE. Aujourd'hui Mercredi, 20 Avril 1831. ENCOUREUR DES REUES D'ORLÉANS & ROYALE, Via-à-vis le Théâtre. Les exercices commencent par Des Tours d'Équitation Exécutes par toute la troupe. Tours d'Équitation par le petit Joseph, qui sautera sur son fouet, sur des rubans, et à travers un BALLON. Chanson comique par Mr. Creighton. Une grande Entrée De huit beaux chevaux. Grandes Voltiges Par toute la troupe. DANSE SUR LE FIL D'ARACHÉE. Exercices d'Équitation par le petit Sanchi, qui jettera en sautant pardessus son fouet, des rubans et des draps. LES FEMMES DU MEUNIER. DANSE SUR LA CORDE LACHE, Par M. Munnich. Exercices d'Équitation, sans selle ni bride, par Mr. Birdsell. Mr. Creighton chantera ensuite. Le tout sera terminé par les DES BOUFFONNERIES, Par Mr. Nichols. Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le spectacle commencera à 7. Prix d'Entrée: Une piastre; enfans et do-mestiques, moitié prix. 20 avril.

MAQUEREAUX, CHANIELLES etc. 150 bls. maqueriaux, nos 1 et 2, 100 d. 100 bls. 45 sacs vieux café de Java, 20 boites thé Impérial; 35 caisses blanc de balaine; 25 boites de chocolat, en débarquement du brick Soulé; à vendre par A. GURNEY, rue Gravier, no. 62. 6 avril.

PARA TAMPICO. La golette EMPEROR, au capitain Nartigue, admise fies y pasajeros, y saldra el domingo 23 del corriente. Acudir al capitain à bordo, à 19 de abril. S. CUCULLU. POUR TAMPICO. La golette EMPEROR, capitaine Nartigue, partira samedi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à 19 avril-5 S. CUCULLU. A PRETER—Le navire SARAH, de 1350 tonneaux, cap. Prince, du port de 1350 tonneaux, s'adresser à 19 avril LINCOLN & GREEN.

POUR PHILADELPHIE. Le beau brick BELVIDERE, capitaine Biset, a besoin de l'équivalent de 100 barils pour compléter son chargement, et prendra des passagers. S'adresser à bord ou à 19 avril J. W. ZACHARIE & Co. POUR CHARLESTON. La belle golette TALLMA, capitaine Pool, peut prendre quelque léger fret pour compléter son chargement, et des passagers. S'adresser à 19 avril J. W. ZACHARIE & Co. POUR MARSEILLE—Le brick VENUS, partira le 5 mai prochain. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à 18 avril G. MARMICHE. POUR MATANZAS ET LA HAVANE. Le brick espagnol, au voilier, J. LIA, capt. Bernabeu, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, près du Ferry, ou à THAYER, HURD & CO. Rue des Magasins no. 29. 16 avril. POUR NEW-YORK. La belle golette JUSTICE, capitaine Springer, partira sous le plus bref délai. S'adresser à W. G. HEWES, rue du Camp, no. 9. 16 avril. POUR LIVERPOOL—On prendra un fret pour aller sur le pont, à bord du beau brick IRIS, capt. Harding, s'adresser à 15 avril W. G. HEWES. POUR TAMPICO. La golette fine voilière TAMPICO, capitaine Sanchez, avantageusement connue, partira immédiatement pour le sud-est port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à M. FOUCHÉ COUGOT, rue Royale, no. 147. 13 avril-3. POUR NEW-YORK. Le beau brick PULASKI, capitaine Webb, pour fret ou passage, s'adresser à W. G. HEWES, rue du Camp, no. 9. 12 avril. POUR PORTSMOUTH—(N. H.) La golette fine voilière LEADER, capit. Flanders, partira dans quelques jours; elle peut loger plusieurs passagers, et prendre 50 balles de coton sur le pont. S'adresser à 12 avril LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL. On demande 50 balles de coton à charger sur le pont du navire GOLCONDA, capt. Willis, qui partira dans peu de jours. S'adresser à 12 avril LINCOLN & GREEN. POUR CHARLESTON—Caroline du Sud. Le brick fin voilier, HUSLEY, à destination de New-York, et sera promptement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à 12 avril J. W. ZACHARIE & Co.

VENTES A L'ENCAIN. PAR J. LECARPENTIER & CO. MARCHÉ DU 20 au courant à 10 heures du matin, il sera vendu à leur encaïn par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra: une belle coton à chemises écu, sauvée du naufrage du brick Trent, capitaine Barstow, venant de New-York. 20 avril. PAR H. J. DOMINGON. Il sera vendu mercredi 4 mai, au Café de la Bourne Hewlett, DEUX TERRAINS, situés rue Bourgogne, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, et désignés sous les Nos. 1 et 2, d'un plan qui sera exposé à la Bourne lors de la vente. Leurs dimensions, (mesures françaises, sont comme suit, savoir: Le No. 1, mesure 19 pieds 4 pouces de face à la rue Bourgogne, et est borné du côté de la rue des Ursulines par la propriété de Mlle. Marie-Louise Levesne, ou il a 140 pieds 2 pouces de profondeur; et du côté de la rue de l'Hôpital il est borné par le No. 2, et s'étend jusqu'à la rue de la rue Bourgogne à angle droit parallèlement à la rue, dans une longueur de 2 pieds 4 pouces; d'où il reprend à angle droit une ligne perpendiculaire à la rue Bourgogne jusqu'à la profondeur de 20 pieds; de là il revient à angle droit jusqu'à la ligne limitrophe de Mlle. Marie-Louise Levesne; il mesure sur cette dernière ligne 17 pieds. Le dit terrain No. 1 se trouve borné dans la profondeur par la Loge la Concorde. Il y a sur ce terrain plusieurs édifices nouvellement et solidement construits en briques et bien rendus, savoir: une maison face à la rue, composée de deux étages, à fenestration de galerie d'escalier, cabinet de toilette, et salle de bain; dans la cour se trouve une cuisine et chambre à domestiques; la maison est couverte en ardoises; de plus, il y a des latrines en briques et un puits. Le No. 2 mesure 27 pieds 8 pouces de face à la rue sur Bourgogne, et est borné du côté de la rue des Ursulines par le terrain précédent No. 1, sur une ligne perpendiculaire à la première rue, s'étendant en profondeur jusqu'à 120 pieds 3 pouces. Du côté de la rue de l'Hôpital il est borné par la propriété de J. Roger, sur une ligne droite de 59 pieds de profondeur où il joint le terrain de Mrs. Levesne et Ducros; et de là, faisant un angle droit il forme une parallèle à la rue Bourgogne, de 7 pieds de longueur; où il reprend la perpendiculaire qu'il suit pendant 20 pieds 2 pouces; de là il fait un nouvel angle droit et suit parallèlement à la dite rue Bourgogne, une ligne de 11 pieds 2 pouces de longueur; à cet endroit il redouble encore perpendiculaire à la même rue, et parcourt une ligne de 11 pieds d'étendue; arrivé là, il commence à être borné par la Loge la Concorde, et finissant un nouvel angle droit, il forme une dernière ligne parallèle à la rue Bourgogne, et la suit dans l'étendue de 9 pieds 8 pouces, où il rejoint le terrain No. 1 du même plan. Les conditions sont—Le 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 30 avril-4. PAUC DUTILLET. PAR ordre de la Cour des Preuves dans et par la paroisse St. Bernard. Samedi, 7 mai prochain, à midi précis, à la Bourne Hewlett, seront vendus les biens dépendants de la succession de feu Joseph Jmédis Reggio, situés en la paroisse St. Bernard, à la Terre-aux-Boeufs, consistant: 10. EN UN HABITATION qui est une courcée, mesurant environ 900 toises carrées, avec un jardin et un étang; le tout bordé par Bayou aux Boeufs, sur une profondeur de quarante arpens de chaque côté du dit bayou, bornée par le haut par les terres de Francisco Alfonso, et par le bas par celles de la Vve. Nutiez; vingt-deux nègres de choix, tous garantis, cinq paires et demie de bœufs de tir, quatorze chevaux, cinq vaches avec quatre sautoirs, et les instrumens aratoires. Il y a sur la dite habitation, quarante-cinq arpens de cannes plantées cette année, et quarante arpens de premiers rejets. 20. UNE TERRE de cent vingt-trois arpens environ de face, connue sous le nom d'île Wiltz, propre à faire une vacherie, et sur laquelle il y a une vingtaine de bœufs à cornes, à une lieue environ de l'habitation principale. CONDITIONS DE LA VENTE. La successer, les esclaves et animaux en un seul et même lot, en quatre termes, savoir: un quart en tout mars 1832, un quart en tout mars 1833, un quart en tout mars 1834, et le dernier en tout mars 1835; l'île moitié en tout mars 1832, et l'autre en tout mars 1833; le tout en billets par coupons et endossés à la satisfaction des intéressés, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente et d'achat, aux frais des acquéreurs, seront passés par M. Charles Jannin, notaire à la Nlle. Orléans. Dans le cas où l'habitation ne serait pas vendue le dit jour, faite d'acquiescer, les esclaves seront immédiatement mis en vente par sé, par le même enchanteur, payables dans ce cas, en tout mars 1832 et 1833. 19 avril-8. PAR J. LECARPENTIER & CO. MARCHÉ DU 20 au courant, à midi à la Bourne, il sera exposé en vente, par terrains. La Propriété de grande valeur occupée maintenant par Mrs. Vve. Poey, au faubourg Delor et faisant face aux rues Théopomples, Duplantier et Foucher. Un plan de cette propriété sera déposé à la Bourne quelques jours avant la vente. Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans. 14 avril-17. PAR F. DUTILLET. Il sera vendu, mercredi 20 du courant, à quatre heures de l'après midi, UN FOND DE CAFÉ, situé rue St. Philippe, entre la Levée et Conde, composé d'un billard, table, chaises, li-quens, vases, &c.—Conditions au moment de la vente. 14 avril-8. VENTE SANS RÉSERVE. PAR T. MOSSY. LE 20 avril courant, il sera positivement vendu, à midi précis, au Café de la Bourne, au coin des rues Chartres et St. Louis, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 105 & 152, partie faisant face à la rue des Chartres-Élyées, le nœud de la queue passe le chemin à coulis, et partie située dans le nouveau faubourg Franklin, dont le plan est exposé à la Bourne. Les terrains appartenant à N. N. Destrichan. Conditions: Un cinquième comptant, la balance à un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à la satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. A charger par les acquéreurs de se faire mettre en possession par le Voyer, et de payer les frais des actes, qui devront être passés par devant Mr. Jannin, Notaire en cette ville. 4 avril. PAR J. LECARPENTIER & CO. EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu au nœud de la Bourne d'Hewlett, samedi 18 avril 1831, à une heure précise de l'après midi, UN TERRAIN situé en cette ville, rue Royale, entre les rues St. Pierre et Toulouse, mesurant 60 pieds de face sur 130 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de madame Vve. Loubies, et de l'autre côté par celle de M. J. V. Grymes; assemblée avec les édifices qui s'y trouvent. Conditions:—Payable en trois termes égaux, à un, deux et trois ans de jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et avec hypothèque spéciale sur les terrains; les billets endossés en coupons à la convenance des vendeurs; l'acte de vente sera passé devant M. Théodore Sagnier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 mars-35.

LA PROPRIÉTÉ de grande valeur occupée maintenant par Mrs. Vve. Poey, au faubourg Delor et faisant face aux rues Théopomples, Duplantier et Foucher. Un plan de cette propriété sera déposé à la Bourne quelques jours avant la vente. Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans. 14 avril-17. PAR F. DUTILLET. Il sera vendu, mercredi 20 du courant, à quatre heures de l'après midi, UN FOND DE CAFÉ, situé rue St. Philippe, entre la Levée et Conde, composé d'un billard, table, chaises, li-quens, vases, &c.—Conditions au moment de la vente. 14 avril-8. VENTE SANS RÉSERVE. PAR T. MOSSY. LE 20 avril courant, il sera positivement vendu, à midi précis, au Café de la Bourne, au coin des rues Chartres et St. Louis, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 105 & 152, partie faisant face à la rue des Chartres-Élyées, le nœud de la queue passe le chemin à coulis, et partie située dans le nouveau faubourg Franklin, dont le plan est exposé à la Bourne. Les terrains appartenant à N. N. Destrichan. Conditions: Un cinquième comptant, la balance à un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à la satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. A charger par les acquéreurs de se faire mettre en possession par le Voyer, et de payer les frais des actes, qui devront être passés par devant Mr. Jannin, Notaire en cette ville. 4 avril. PAR J. LECARPENTIER & CO. EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu au nœud de la Bourne d'Hewlett, samedi 18 avril 1831, à une heure précise de l'après midi, UN TERRAIN situé en cette ville, rue Royale, entre les rues St. Pierre et Toulouse, mesurant 60 pieds de face sur 130 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de madame Vve. Loubies, et de l'autre côté par celle de M. J. V. Grymes; assemblée avec les édifices qui s'y trouvent. Conditions:—Payable en trois termes égaux, à un, deux et trois ans de jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et avec hypothèque spéciale sur les terrains; les billets endossés en coupons à la convenance des vendeurs; l'acte de vente sera passé devant M. Théodore Sagnier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 mars-35.

LA PROPRIÉTÉ de grande valeur occupée maintenant par Mrs. Vve. Poey, au faubourg Delor et faisant face aux rues Théopomples, Duplantier et Foucher. Un plan de cette propriété sera déposé à la Bourne quelques jours avant la vente. Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans. 14 avril-17. PAR F. DUTILLET. Il sera vendu, mercredi 20 du courant, à quatre heures de l'après midi, UN FOND DE CAFÉ, situé rue St. Philippe, entre la Levée et Conde, composé d'un billard, table, chaises, li-quens, vases, &c.—Conditions au moment de la vente. 14 avril-8. VENTE SANS RÉSERVE. PAR T. MOSSY. LE 20 avril courant, il sera positivement vendu, à midi précis, au Café de la Bourne, au coin des rues Chartres et St. Louis, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 105 & 152, partie faisant face à la rue des Chartres-Élyées, le nœud de la queue passe le chemin à coulis, et partie située dans le nouveau faubourg Franklin, dont le plan est exposé à la Bourne. Les terrains appartenant à N. N. Destrichan. Conditions: Un cinquième comptant, la balance à un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à la satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. A charger par les acquéreurs de se faire mettre en possession par le Voyer, et de payer les frais des actes, qui devront être passés par devant Mr. Jannin, Notaire en cette ville. 4 avril. PAR J. LECARPENTIER & CO. EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu au nœud de la Bourne d'Hewlett, samedi 18 avril 1831, à une heure précise de l'après midi, UN TERRAIN situé en cette ville, rue Royale, entre les rues St. Pierre et Toulouse, mesurant 60 pieds de face sur 130 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de madame Vve. Loubies, et de l'autre côté par celle de M. J. V. Grymes; assemblée avec les édifices qui s'y trouvent. Conditions:—Payable en trois termes égaux, à un, deux et trois ans de jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et avec hypothèque spéciale sur les terrains; les billets endossés en coupons à la convenance des vendeurs; l'acte de vente sera passé devant M. Théodore Sagnier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 mars-35.

LA PROPRIÉTÉ de grande valeur occupée maintenant par Mrs. Vve. Poey, au faubourg Delor et faisant face aux rues Théopomples, Duplantier et Foucher. Un plan de cette propriété sera déposé à la Bourne quelques jours avant la vente. Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans. 14 avril-17. PAR F. DUTILLET. Il sera vendu, mercredi 20 du courant, à quatre heures de l'après midi, UN FOND DE CAFÉ, situé rue St. Philippe, entre la Levée et Conde, composé d'un billard, table, chaises, li-quens, vases, &c.—Conditions au moment de la vente. 14 avril-8. VENTE SANS RÉSERVE. PAR T. MOSSY. LE 20 avril courant, il sera positivement vendu, à midi précis, au Café de la Bourne, au coin des rues Chartres et St. Louis, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 105 & 152, partie faisant face à la rue des Chartres-Élyées, le nœud de la queue passe le chemin à coulis, et partie située dans le nouveau faubourg Franklin, dont le plan est exposé à la Bourne. Les terrains appartenant à N. N. Destrichan. Conditions: Un cinquième comptant, la balance à un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à la satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. A charger par les acquéreurs de se faire mettre en possession par le Voyer, et de payer les frais des actes, qui devront être passés par devant Mr. Jannin, Notaire en cette ville. 4 avril. PAR J. LECARPENTIER & CO. EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu au nœud de la Bourne d'Hewlett, samedi 18 avril 1831, à une heure précise de l'après midi, UN TERRAIN situé en cette ville, rue Royale, entre les rues St. Pierre et Toulouse, mesurant 60 pieds de face sur 130 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de madame Vve. Loubies, et de l'autre côté par celle de M. J. V. Grymes; assemblée avec les édifices qui s'y trouvent. Conditions:—Payable en trois termes égaux, à un, deux et trois ans de jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et avec hypothèque spéciale sur les terrains; les billets endossés en coupons à la convenance des vendeurs; l'acte de vente sera passé devant M. Théodore Sagnier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 mars-35.

LA PROPRIÉTÉ de grande valeur occupée maintenant par Mrs. Vve. Poey, au faubourg Delor et faisant face aux rues Théopomples, Duplantier et Foucher. Un plan de cette propriété sera déposé à la Bourne quelques jours avant la vente. Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans. 14 avril-17. PAR F. DUTILLET. Il sera vendu, mercredi 20 du courant, à quatre heures de l'après midi, UN FOND DE CAFÉ, situé rue St. Philippe, entre la Levée et Conde, composé d'un billard, table, chaises, li-quens, vases, &c.—Conditions au moment de la vente. 14 avril-8. VENTE SANS RÉSERVE. PAR T. MOSSY. LE 20 avril courant, il sera positivement vendu, à midi précis, au Café de la Bourne, au coin des rues Chartres et St. Louis, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 105 & 152, partie faisant face à la rue des Chartres-Élyées, le nœud de la queue passe le chemin à coulis, et partie située dans le nouveau faubourg Franklin, dont le plan est exposé à la Bourne. Les terrains appartenant à N. N. Destrichan. Conditions: Un cinquième comptant, la balance à un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à la satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. A charger par les acquéreurs de se faire mettre en possession par le Voyer, et de payer les frais des actes, qui devront être passés par devant Mr. Jannin, Notaire en cette ville. 4 avril. PAR J. LECARPENTIER & CO. EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu au nœud de la Bourne d'Hewlett, samedi 18 avril 1831, à une heure précise de l'après midi, UN TERRAIN situé en cette ville, rue Royale, entre les rues St. Pierre et Toulouse, mesurant 60 pieds de face sur 130 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de madame Vve. Loubies, et de l'autre côté par celle de M. J. V. Grymes; assemblée avec les édifices qui s'y trouvent. Conditions:—Payable en trois termes égaux, à un, deux et trois ans de jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et avec hypothèque spéciale sur les terrains; les billets endossés en coupons à la convenance des vendeurs; l'acte de vente sera passé devant M. Théodore Sagnier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 mars-35.

LA PROPRIÉTÉ de grande valeur occupée maintenant par Mrs. Vve. Poey, au faubourg Delor et faisant face aux rues Théopomples, Duplantier et Foucher. Un plan de cette propriété sera déposé à la Bourne quelques jours avant la vente. Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans. 14 avril-17. PAR F. DUTILLET. Il sera vendu, mercredi 20 du courant, à quatre heures de l'après midi, UN FOND DE CAFÉ, situé rue St. Philippe, entre la Levée et Conde, composé d'un billard, table, chaises, li-quens, vases, &c.—Conditions au moment de la vente. 14 avril-8. VENTE SANS RÉSERVE. PAR T. MOSSY. LE 20 avril courant, il sera positivement vendu, à midi précis, au Café de la Bourne, au coin des rues Chartres et St. Louis, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 105 & 152, partie faisant face à la rue des Chartres-Élyées, le nœud de la queue passe le chemin à coulis, et partie située dans le nouveau faubourg Franklin, dont le plan est exposé à la Bourne. Les terrains appartenant à N. N. Destrichan. Conditions: Un cinquième comptant, la balance à un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à la satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. A charger par les acquéreurs de se faire mettre en possession par le Voyer, et de payer les frais des actes, qui devront être passés par devant Mr. Jannin, Notaire en cette ville. 4 avril. PAR J. LECARPENTIER & CO. EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu au nœud de la Bourne d'Hewlett, samedi 18 avril 1831, à une heure précise de l'après midi, UN TERRAIN situé en cette ville, rue Royale, entre les rues St. Pierre et Toulouse, mesurant 60 pieds de face sur 130 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de madame Vve. Loubies, et de l'autre côté par celle de M. J. V. Grymes; assemblée avec les édifices qui s'y trouvent. Conditions:—Payable en trois termes égaux, à un, deux et trois ans de jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et avec hypothèque spéciale sur les terrains; les billets endossés en coupons à la convenance des vendeurs; l'acte de vente sera passé devant M. Théodore Sagnier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 mars-35.

LA PROPRIÉTÉ de grande valeur occupée maintenant par Mrs. Vve. Poey, au faubourg Delor et faisant face aux rues Théopomples, Duplantier et Foucher. Un plan de cette propriété sera déposé à la Bourne quelques jours avant la vente. Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans. 14 avril-17. PAR F. DUTILLET. Il sera vendu, mercredi 20 du courant, à quatre heures de l'après midi, UN FOND DE CAFÉ, situé rue St. Philippe, entre la Levée et Conde, composé d'un billard, table, chaises, li-quens, vases, &c.—Conditions au moment de la vente. 14 avril-8. VENTE SANS RÉSERVE. PAR T. MOSSY. LE 20 avril courant, il sera positivement vendu, à midi précis, au Café de la Bourne, au coin des rues Chartres et St. Louis, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 105 & 152, partie faisant face à la rue des Chartres-Élyées, le nœud de la queue passe le chemin à coulis, et partie située dans le nouveau faubourg Franklin, dont le plan est exposé à la Bourne. Les terrains appartenant à N. N. Destrichan. Conditions: Un cinquième comptant, la balance à un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à la satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. A charger par les acquéreurs de se faire mettre en possession par le Voyer, et de payer les frais des actes, qui devront être passés par devant Mr. Jannin, Notaire en cette ville. 4 avril. PAR J. LECARPENTIER & CO. EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu au nœud de la Bourne d'Hewlett, samedi 18 avril 1831, à une heure précise de l'après midi, UN TERRAIN situé en cette ville, rue Royale, entre les rues St. Pierre et Toulouse, mesurant 60 pieds de face sur 130 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de madame Vve. Loubies, et de l'autre côté par celle de M. J. V. Grymes; assemblée avec les édifices qui s'y trouvent. Conditions:—Payable en trois termes égaux, à un, deux et trois ans de jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et avec hypothèque spéciale sur les terrains; les billets endossés en coupons à la convenance des vendeurs; l'acte de vente sera passé devant M. Théodore Sagnier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 mars-35.

LA PROPRIÉTÉ de grande valeur occupée maintenant par Mrs. Vve. Poey, au faubourg Delor et faisant face aux rues Théopomples, Duplantier et Foucher. Un plan de cette propriété sera déposé à la Bourne quelques jours avant la vente. Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans. 14 avril-17. PAR F. DUTILLET. Il sera vendu, mercredi 20 du courant, à quatre heures de l'après midi, UN FOND DE CAFÉ, situé rue St. Philippe, entre la Levée et Conde, composé d'un billard, table, chaises, li-quens, vases, &c.—Conditions au moment de la vente. 14 avril-8. VENTE SANS RÉSERVE. PAR T. MOSSY. LE 20 avril courant, il sera positivement vendu, à midi précis, au Café de la Bourne, au coin des rues Chartres et St. Louis, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 105 & 152, partie faisant face à la rue des Chartres-Élyées, le nœud de la queue passe le chemin à coulis, et partie située dans le nouveau faubourg Franklin, dont le plan est exposé à la Bourne. Les terrains appartenant à N. N. Destrichan. Conditions: Un cinquième comptant, la balance à un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à la satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. A charger par les acquéreurs de se faire mettre en possession par le Voyer, et de payer les frais des actes, qui devront être passés par devant Mr. Jannin, Notaire en cette ville. 4 avril. PAR J. LECARPENTIER & CO. EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu au nœud de la Bourne d'Hewlett, samedi 18 avril 1831, à une heure précise de l'après midi, UN TERRAIN situé en cette ville, rue Royale, entre les rues St. Pierre et Toulouse, mesurant 60 pieds de face sur 130 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de madame Vve. Loubies, et de l'autre côté par celle de M. J. V. Grymes; assemblée avec les édifices qui s'y trouvent. Conditions:—Payable en trois termes égaux, à un, deux et trois ans de jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et avec hypothèque spéciale sur les terrains; les billets endossés en coupons à la convenance des vendeurs; l'acte de vente sera passé devant M. Théodore Sagnier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 mars-35.

LA PROPRIÉTÉ de grande valeur occupée maintenant par Mrs. Vve. Poey, au faubourg Delor et faisant face aux rues Théopomples, Duplantier et Foucher. Un plan de cette propriété sera déposé à la Bourne quelques jours avant la vente. Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans. 14 avril-17. PAR F. DUTILLET. Il sera vendu, mercredi 20 du courant, à quatre heures de l'après midi, UN FOND DE CAFÉ, situé rue St. Philippe, entre la Levée et Conde, composé d'un billard, table, chaises, li-quens, vases, &c.—Conditions au moment de la vente